



Quelques repères pour rédiger une « prière universelle »

Qu'est-ce qu'une prière universelle ?

La présentation générale du missel romain (§ 69-70) dit :

« Dans la prière universelle, ou prière des fidèles, le peuple répond en quelque sorte à la parole de Dieu reçue dans la foi et, exerçant la fonction de son sacerdoce baptismal, présente à Dieu des prières pour le salut de tous. Il convient que cette prière ait lieu habituellement aux messes avec peuple, si bien que l'on fasse des supplications pour la sainte Église, pour ceux qui nous gouvernent, pour ceux qui sont accablés par diverses misères, pour tous les hommes et pour le salut du monde entier ».

Ainsi, les intentions seront habituellement :

1. Pour les besoins de l'Église,
2. Pour les dirigeants des affaires publiques et le salut du monde entier
3. Pour ceux qui sont accablés par toutes sortes de difficultés
4. Pour la communauté locale.

Toutefois, dans une célébration particulière, comme une confirmation, un mariage ou des obsèques, l'ordre des intentions pourra s'appliquer plus exactement à cette occasion particulière ».

Comment rédiger ?

En amont de la rédaction, lire les textes de la liturgie du dimanche concerné ; être attentif à l'actualité du monde et l'actualité locale. Repérer les événements ecclésiaux (journée missionnaire, semaine de prière pour l'unité des chrétiens, etc...).

Dans la mesure du possible, il est mieux d'être plusieurs (2 – 3 personnes).

Quelques points d'attention dans la rédaction des intentions :

La présentation générale du missel romain précise (§ 71) : « il faut que les intentions soient sobres, composées avec une sage liberté et en peu de mots, et qu'elles expriment la supplication de toute la communauté ».

Les intentions sont :

- Soit adressées à Dieu, au « Seigneur », au « Père », au « Fils ». Il n'est pas d'usage de s'adresser à l'Esprit Saint. Exemple : « Seigneur, nous te prions pour... ». « Ô Christ, nous te prions pour... ».
- Soit rédigées sous la forme d'une exhortation à l'assemblée, avec une conclusion du type « prions le Seigneur ». Exemple : « pour le Pape François et les évêques, prions le Seigneur ».

On veillera à une homogénéité de formulation et de longueur entre les quatre intentions.

Plusieurs mises en forme sont possibles :

- Exprimer simplement une demande
- Citer un verset de l'Écriture – avant de formuler une demande précise.
- Evoquer un événement – avant de formuler une demande précise.

Il est tout à fait légitime de s'aider des formulaires de prières universelles proposés par les différentes revues de liturgie (prions en église, magnificat, signe, etc...). Ces revues sont disponibles au presbytère. On pourra aussi s'inspirer des formulaires proposés dans le missel romain lui-même (p. 457-467).

Le refrain est choisi par l'équipe d'animation des chants. Si on l'estime bon, on peut suggérer que le refrain soit remplacé par un temps de silence.